

## Compte rendu du Comité Technique Local du 13 octobre 2022

### 1/ Nouveau réseau de proximité au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Au comité technique étaient évoqués les regroupements des services suivants :

- SIP-SIE de Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines au SIP de Forbach et au SIE de Saint-Avold et mise en place d'une antenne à Sarreguemines pour le SIP et le SIE.
- Transfert des missions de la Trésorerie de Bitche vers le SGC de Sarreguemines et création de la Trésorerie Hospitalière de Sarreguemines avec transfert des tâches de gestion hospitalière du SGC de Sarreguemines.
- Mise en place d'accueils de proximité (Bitche, Rohrbach-Lès-Bitche, et Volmunster).
- Mise en place du Conseiller aux décideurs locaux (CC du Pays de Bitche).
- Transfert des communes de Thil(54) et Villerupt (54) au SGC de Hayange.
- Transfert des 8 communes des trésoreries de Montigny (7) et de Verny (1) au SGC de Pont-à-Mousson.
- Transfert du Centre Hospitalier de Dieuze à la Trésorerie Hospitalière de Nancy.

La CGT n'est pas intervenue dans les débats sur les questions du Nouveau Réseau de Proximité qui ne sont que des reculs aussi bien pour nos missions, nos conditions de travail et le service public aux usagers.

**Vote CGT : Contre**

### 2/ Point sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)

Annoncée à l'automne 2021 lors de l'examen du projet de loi de Finances pour 2022, la réforme du régime de responsabilité des comptables publiques a été réalisée par voie d'ordonnance et l'actuelle RPP (Responsabilité personnelle et pécuniaire) des comptables publics sera remplacée pour faire place à la Responsabilité des gestionnaires publics (RGP).

Le nouveau régime concernera au 1er janvier 2023, l'ensemble des gestionnaires publics qu'ils exercent des fonctions d'ordonnateur ou de comptable.

Ce nouveau régime sanctionne pour *fautes graves* les agents ayant occasionné *un préjudice financier significatif*. Cette sanction est prévue sous forme d'amende plafonnée (jusqu'à 6 mois de rémunération annuelle).

Pour la CGT Finances Publiques 57, cette réforme reste floue, notamment sur les principes de fautes graves et celui du préjudice financier.

Est-ce que l'ensemble des agents peuvent être inquiétés ?

La CGT Finances Publiques interpellera le Directeur général lors du groupe de travail national du 3 novembre 2022 en exigeant que l'ensemble des zones grises de ce nouveau texte soit levé !!

Selon la direction locale, cette réforme permettra une simplification des tâches avec un accroissement de l'automatisation, un CHD (contrôle hiérarchisé de la dépense) plus étendu, et l'intervention de l'intelligence artificielle en lieu et place des agents. Pour la CGT, c'est une nouvelle réforme qui va détruire nos missions et être prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.

Cette réforme de la responsabilité aura d'importantes répercussions sur l'organisation du travail au sein de nos services. Une fois de plus, une réforme faite à la hussarde sans réflexion sur les impacts pour les services et les collègues.

### **3/ Questions diverses**

#### **➤ Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme**

Lors du dernier CTL, la direction a présenté la réforme nationale de transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La CGT Finances Publiques 57 a effectué une visite de services auprès des agents du CDIF et de la cellule foncière de Metz, concernés par cette réforme. À notre étonnement, les applications n'ont pas été encore installées, les agents n'ont pas été formés, et eux-mêmes n'ont pas eu d'information sur ce transfert qui a pourtant eu lieu le mois dernier.

Selon la Direction, tout est normal. Les applications arriveront en octobre et les formations commenceront à ce moment-là. Quant aux agents qui seront chargés de cette nouvelle mission, ce sont des agents de la sphère foncière, sans aucune précision à ce stade de quel service s'occupe de quoi. En termes d'anticipation et de préparation, on peut difficilement faire pire.

#### **➤ Situation des agents du SIP de Saint Avold au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les agents du SIP de Saint Avold doivent intégrer le SIP de Forbach au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Bien que l'information d'un déménagement réel plus tardif leur soit parvenu, du fait de travaux retardés au SIP de Forbach, leur situation quant à leurs futures missions n'est pas établie à ce jour. Le SIP de Forbach connaît d'importantes difficultés de personnels, et il a été demandé à cinq ou six agents de Saint Avold de venir en renfort à l'accueil à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Qui est concerné ? Pour l'instant les agents ne le savent pas.

Concernant la répartition des missions entre les agents du nouveau SIP qui réunira ceux de Saint Avold, Sarreguemines et Forbach, rien ne semble décidé pour l'instant. Pour la CGT, la direction n'assume pas ses choix de restructuration et organise toujours trop tard, laissant les agents dans l'expectative pendant plusieurs mois, voire années.

#### **➤ Absence de pointeuse au CSRH**

La CGT est intervenue pour relayer la demande des agents du CSRH (Centre de services des ressources humaines) à avoir une pointeuse dans leurs nouveaux locaux place du Roi Georges, à l'ancienne gare. Le service étant installé sur trois étages, le pointage à l'ordinateur fait perdre beaucoup de temps aux agents.

La première réponse de la Direction, sous estimant le temps perdu chaque jour, considérait que cela ne méritait pas l'achat d'une pointeuse.

Suite à notre intervention, le directeur s'est engagé à revoir cette position et à installer une pointeuse. Affaire à suivre ...

#### **➤ Information de la Direction sur les travaux à la Cité administrative**

Le déménagement du CSRH a libéré les locaux situés rue Serpenoise. La direction a décidé de ne pas rompre le bail immédiatement et d'utiliser ces locaux pour reloger les agents durant les travaux de réfection de la Cité administrative.

Les premiers agents concernés sont ceux du PRS (Pôle de recouvrement spécialisé), les travaux devant commencer par leur aile du bâtiment.

### **Les élus de la CGT Moselle**